



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 – 05
Séance du Vendredi 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame SAEZ RICCIARD Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 04

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antionietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence,

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, LUCIANI Jean Emmanuel

Date de la convocation : 10 février 2023

Date d'exécution : 20 février 2023

Date de publication : 28 février 2023

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL

Le président rappelle que par délibération n° 2022-03 en date du 28 janvier 2022, le conseil municipal avait adopté le principe de la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'Auxiliaire de Puériculture Territorial principal de classe normale, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire.

Il s'agissait d'assurer la mise en conformité de l'effectif de la crèche municipale avec les préconisations des services de la Direction de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire de la Collectivité de Corse qui relevaient le nombre insuffisant d'agents diplômés eu égard à la capacité d'accueil de la structure.

Dans l'attente que l'un des personnels actuellement en poste à la crèche puisse suivre une formation d'auxiliaire de puériculture ou valider un parcours de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), il avait été convenu de procéder à l'embauche d'une auxiliaire de puériculture en CDD.

Le président propose de reconduire ce dispositif et de procéder la création d'un nouvel emploi non permanent relevant du grade d'Auxiliaire de Puériculture Territorial principal de classe normale d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire ; il précise que cet emploi serait pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la fonction publique, pour une période de 6 mois et que les crédits nécessaires à sa rémunération et les charges sociales s'y rapportant seraient inscrits au budget de la Collectivité pour 2023 aux article et chapitre prévus à cet effet.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés ;

D'approuver la création d'un nouvel emploi non permanent relevant du grade d'Auxiliaire de Puériculture Territorial principal de classe normale d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire à pourvoir par un agent contractuel relevant du grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la fonction publique, pour une période de 6 mois ;

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la commune pour 2023.

Délibération N° 2023 – 05 : Création d'un emploi non permanent d'auxiliaire de puériculture territorial

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	Y				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	Ø				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	Ø				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à D. LUCIANI	Ø				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	Ø				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

